

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021**

PROCES-VERBAL

Le mercredi quinze décembre deux mille vingt et un à neuf heures trente, le comité syndical est réuni dans la salle de réunion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sur la commune de Mallemort sous la présidence de Yves WIGT, en formation générale puis en formation GEMAPI, étant précisé que le Président en tant que représentant d'Aix Marseille Provence Métropole dispose d'une voix sur chaque carte.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	41+13	54
Quorum		52
Total des voix (P73 +R17)		90
Majorité absolue		46

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
83	29+13	42
Quorum		42
Total des voix (P34 +R14)		48
Majorité absolue		25

Le détail des informations ci-dessus est indiqué dans la feuille de présence nominative figurant en première page au registre des délibérations.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

N°	Thématique / Destination de l'action	CARTE	Objet du rapport	Pour information/ approbation
1	Administration Générale	Générale	Approbation du PV de séance du CS du 01-10-2021	Approbation
2	Administration Générale	Générale	CR des décisions du Président prises sur délégation	information
3	Administration Générale	Générale	Election des postes vacants au sein du bureau	Approbation
4	Administration Générale	Générale	Election des membres dans les instances et commissions internes	Approbation
5	Administration Générale	Générale	Adhésion de la commune de Saint Paul Lez Durance	Approbation
6	Concession	Générale	Bilan de concession DPF Basse Durance 2020	Approbation
7	Finances	Générale	Rapport sur les orientations budgétaires	Approbation- Débats
8	Restitutions EDF	Générale	Motion pour amender la Feuille de Route pour la restauration de l'Etang de Berre	Approbation
9	RH	Générale	Création de postes - actualisation de la nomenclature des emplois	Approbation
10	Finances	Générale	Ouverture anticipée de crédits 2022	Approbation
11	Marque	Générale	Octroi d'un contrat de licence à la société Durance Granulats pour l'usage de la marque ALLUVIONS DURANCE VIVANTE	Approbation
12	Ressource en eau	Générale	Nouvelles missions sur nappes et qualité	Information
13	SAGE	Générale	Mobilisation de la conférence des élus	Débats
14	Affluents	Générale	Conventions de délégation de compétence	Approbation
15	Conseil scientifique	Générale	Mise à jour liste des membres et présentation avis recharge sédimentaire	Approbation
16	Véloroute	Générale	Modalités de gestion véloroute - Montage proposé	Approbation
17	Biodiversité	Générale	Franchissement aval Mallemort, études PRO	Approbation
18	Prévention contre les inondations	GEMAPI	Avancement des démarches relatives aux Systèmes d'Endiguement de la Durance	Information
19	Prévention contre les inondations	GEMAPI	Convention tripartite entre le SMAVD, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon précisant les conditions de gestion du système d'endiguement d'Avignon en rive droite de la Durance, en situation normale et de crue	Approbation
20	Prévention contre les inondations	GEMAPI	Convention avec tiers pour surcontrainte de gestion des SE	Approbation

Monsieur le Président, Yves WIGT, ouvre la séance et procède à la lecture du premier rapport indiquant qu'un point spécifique d'actualité sera effectué concernant le dossier des restitutions dans l'Etang de Berre et de leurs effets sur la Durance.

Rapport N° 1 : Approbation du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 juin 2021.

99_AU-084-2584 023 04-20211215-PV_CS_15_12

Le Président soumet pour approbation au Comité Syndical le procès-verbal de la précédente séance qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2021 à Mallemort.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 2 : Compte-rendu des décisions du Président prises sur délégation du Comité

Le Comité Syndical a délégué au Président la possibilité de solliciter directement les financements auprès des partenaires publics comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales selon les dispositions de l'article L2122-22-26.

Décision n° 2021-45 : Approbation de la modification du marché « Travaux de confortement central de la digue de la Zone Industrielle de Châteaurenard », concernant la variation des quantités de certaines prestations prévues initialement au marché, l'intégration de prix nouveaux suite à l'apparition de besoins nouveaux en cours de chantier selon l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, savoir une diminution financière du marché de 11 849,19 € HT, soit une moins-value de 4,12% par rapport au montant initial du marché ; approbation du montant HT définitif du marché après modification à 275 720,81 € HT intégrant une variation des quantités de certains postes et 6 prix nouveaux.

Décision n° 2021-46 : Approbation de la modification du marché « Travaux de confortement central de la digue de la Zone Industrielle de Châteaurenard : épi supplémentaire », concernant la variation des quantités de certaines prestations prévues initialement au marché, savoir une diminution financière du marché de 878,00 € HT, soit une moins-value de 1,18% par rapport au montant initial du marché ; approbation du montant HT définitif du marché après modification à 73 832,00 € HT intégrant une variation des quantités de certains postes.

Décision n° 2021-47 : Sollicitation de financement au titre des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages de protection contre les crues de la Durance – Dignes et Seuls de Vaucluse – Campagnes 2022 à 2024 auprès du Département de Vaucluse selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations – Dignes	200 000.00 €
Département des Bouches du Rhône (taux 20%)	40 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	160 000.00 €
Montant Total HT des prestations – Seuls	90 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 10%)	9 000.00 €
Département des Bouches du Rhône (taux 10%)	9 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	72 000.00 €

Décision n° 2021-47 bis : Sollicitation de financement au titre des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages de protection contre les crues de la Durance – Dignes et Seuls de Vaucluse – Campagnes 2022 à 2024 auprès du Département de Vaucluse selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations – Dignes	200 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 20%)	40 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	160 000.00 €
Montant Total HT des prestations – Seuls	90 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 10%)	9 000.00 €
Département des Bouches du Rhône (taux 10%)	9 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	72 000.00 €

Décision n° 2021-48 : Approbation de la modification du marché « Travaux de protection contre l'érosion du secteur de Peyrevert sur la commune de Noves », concernant la variation des quantités de certaines prestations prévues initialement au marché, l'intégration de prix nouveaux suite à l'apparition de besoins nouveaux en cours de chantier selon l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique, savoir une augmentation financière du marché de 11 202,90 € HT, soit une plus-value de 4,92% par rapport au montant initial du marché ; approbation du montant HT définitif du marché après modification à 239 092,90 € HT intégrant une variation des quantités de certains postes et 5 prix nouveaux.

Décision n° 2021-49 : Demande de financement au titre des études de zones humides au Puy Sainte Réparate et Plan d'Orgon auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations.....	60 000.00 €
Agence de l'Eau (taux 60%)	36 000.00 €
Région Paca (taux 20%).....	12 000.00 €
Autofinancement SMAVD (taux 20%).....	12 000.00 €

Décision n° 2021-50 : Approbation de la modification du marché « Etude de vulnérabilité vis-à-vis du risque inondation de la Durance (diagnostic et stratégie d'actions) », concernant l'intégration de prestations nouvelles, suite à l'apparition de besoins nouveaux en cours d'exécution selon l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique, savoir une augmentation financière du marché de 7 225,00 € HT, soit une plus-value de 9,07 % par rapport au montant initial du marché ; approbation du montant HT définitif du marché après modification à 86 900,00 € HT intégrant les prestations nouvelles.

Décision n° 2021-51 : Signature du marché « Autorisation du système d'endiguement La Roque/Charleval/Mallemort, sans travaux » avec le groupement INGEROP / GEOS sis 18 Rue des deux gares, CS70081 Rueil Malmaison Cedex, en vue de son exécution, pour un montant total de 39 260,00 € HT pour la Tranche Ferme. Les deux tranches optionnelles seront affermées selon l'avancement de l'étude, si besoin.

Décision n° 2021-52 : Demande de financement au titre de l'acquisition de deux véhicules de service électrique Le 11/01/2022
 Département des Bouches du Rhône à hauteur de 83 333.33 € HT, selon le plan de financement suivant : Application agréée E-legalite.com
 Montant Total HT des prestations 99_AU-084-2584 02304-20211215-PV_CS_15_12
 Département des Bouches du Rhône (taux 70%) 58 333.33 €
 Autofinancement SMAVD (taux 30%) 25 000.00 €

Décision n° 2021-53 : Signature du marché « Réalisation des dossiers règlementaires relatifs aux opérations de recharge sédimentaire en Basse-Durance sur les secteurs de Puyvert et Charleval » avec l'entreprise EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT sise Immeuble Europrogramme – 40 Boulevard de Dunkerque – CS 61001 – 13471 Marseille Cedex 2, en vue de son exécution, pour un montant total de 68 995,00 € HT toutes tranches comprises.

Décision n° 2021-54 : Approbation de la modification du marché « Aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance à la Roque d'Anthéron – Epi du Fort – Pont des Gontards », concernant la variation des quantités de certaines prestations prévues initialement au marché,

Décision n° 2021-55 : Approbation de la modification du marché « Autorisation du système d'endiguement La Roque/Charleval/Mallemort, sans travaux », concernant le changement de mandataire au sein du groupement.

Le Comité prend acte des décisions prises et approuve le compte-rendu ainsi présenté.

Rapport N° 3 : Election des postes vacants au sein du bureau

Pour faire suite aux renouvellements des assemblées départementales et régionales, il convient de procéder à l'élection des postes laissés vacants au Bureau suite à ces élections ainsi que ceux laissés vacants pour d'autres raisons, à savoir la 9^{ème} Vice-Présidence précédemment occupée par Christian LEONARD, malheureusement décédé (Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse), la 14^{ème} Vice-Présidence précédemment occupée par Jean-Michel ARNAUD, démissionnaire de la fonction pour cause de cumul de mandats (Gap Tallard Durance Agglomération) et la 17^{ème} Vice-Présidence précédemment occupée par Christian CHIAPELLA, démissionnaire de la fonction (Communauté de Communes Forcalquier Montagne de Lure).

Le Président propose ainsi de fixer à 18 sièges de Vice-Présidents et à 10 le nombre de sièges des membres du bureau. Il indique à l'assemblée son souhait de maintenir un équilibre territorial tel que défini il y a un an et poursuivre le processus de féminisation du bureau.

Pour chaque poste de vice-Président et de membre du bureau, les candidatures suivantes ont été reçues :

18 Vice-Présidences (8 sièges à pourvoir) :

- VP N°1 à pourvoir - Région : candidature de Bénédicte MARTIN - Vice-Présidente de la Région
- VP N°2 à pourvoir - CD 13 : candidature de Didier REAULT
- VP N°3 à pourvoir - CD 84 : candidature de Christian MOUNIER
- VP N°4 à pourvoir - CD 04 : candidature d'Elisabeth JACQUES (Maire de La Condamine-Châtelard, Vice-Présidente de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon)
- VP N°5 à pourvoir - CD 05 : candidature de Christian HUBAUD
- VP N°9 à pourvoir - Luberon Monts de Vaucluse : candidature de Roland CARLIER (Luberon Monts de Vaucluse, Conseiller municipal de Cavaillon)
- VP N°14 à pourvoir - Gap Tallard Durance : Rémi COSTORIER (conseiller communautaire Gap Tallard Durance et maire de Lardier et Valença)
- VP N°17 à pourvoir - Pays de Forcalquier Montagne de Lure : candidature de François PREVOST (Adjoint de la commune de Lurs)

10 Membres du Bureau (5 postes à élire)

- 1 - à pourvoir - Région – candidature de Jean-Pierre SERRUS, Vice-Président Région,
- 2 - à pourvoir - CD 04 – candidature de Marion MAGNAN, Vice-Présidente CD04
- 5 - à pourvoir - CD 84 - candidature de Noëlle TRINQUIER
- 7 – à pourvoir - CD 13 – candidature d'Hélène GENTE-CEAGLIO
- 10- à pourvoir – candidature de JM ARNAUD (Gap Tallard Durance)

Le président invite alors les délégués souhaitant faire acte de candidature à se manifester. Aucune candidature autre que celles de la liste présentée ne se déclarant, le président propose alors comme le règlement le permet, de procéder à cette élection par vote à mains levées. Aucun délégué ne s'y opposant, il est donc procédé à un vote à mains levées.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 103
- Membres présents : 41
- Procurations : 13
- Votants : 54
- Exprimés : 54

↳ Election des Vice-Présidents :

Election du 1^{er} Vice-Président

Candidat : Bénédicte MARTIN (Conseil Régional PACA)

Elue à l'unanimité des délégués présents.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Candidat : Didier REAULT (Conseil départemental des Bouches du Rhône)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Candidat : Christian MOUNIER (Conseil département de Vaucluse)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Candidat : Elisabeth JACQUES (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Elue à l'unanimité des délégués présents.

Election du 9^{ème} Vice-Président

Candidat : Roland CARLIER (Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Candidat : Rémi COSTORIER (Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

Election du 17^{ème} Vice-Président

Candidat : François PREVOST (Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne du Lure)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

↳ Election des membres :**1^{er} membre du bureau**

Candidat : Jean-Pierre SERRUS (Conseil régional PACA)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

2^e membre du bureau

Candidat : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Elue à l'unanimité des délégués présents.

5^e membre du bureau

Candidat : Noëlle TRINQUIER (Conseil départemental de Vaucluse)

Elue à l'unanimité des délégués présents

7^e membre du bureau

Candidat : Hélène GENTE-CEAGLIO (Conseil départemental des Bouches du Rhône)

Elue à l'unanimité des délégués présents.

10^e membre du bureau

Candidat : Jean-Michel ARNAUD (Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance)

Elu à l'unanimité des délégués présents.

Rapport 4 : Election des membres dans les instances et commissions internes

Le président remercie l'assemblée et propose alors de passer à l'élection des membres dans les instances et commissions internes, à savoir :

- les délégués du SMAVD au conseil d'exploitation de la régie du Bassin Hydrographique

Selon les statuts de la Régie, le conseil d'exploitation comprend :

- ❖ 12 membres désignés en son sein par le Comité syndical du SMAVD-EPTB de la Durance sur proposition du Président du Syndicat, dont :
 - 2 membres choisis parmi les représentants de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
 - 1 membre choisi parmi les représentants du Département des Hautes-Alpes
 - 1 membre choisi parmi les représentants du Département des Alpes-de-Haute-Provence
 - 1 membre choisi parmi les représentants du Département du Vaucluse
 - 1 membre choisi parmi les représentants du Département des Bouches-du-Rhône
 - 6 membres déjà choisis parmi les représentants des communes et des intercommunalités (le siège de M. LEONARD étant à pourvoir)
- ❖ Le Président du SMAVD-EPTB de la Durance

Les candidatures déclarées sont celles :

Pour la Région et les départements

- Bénédicte MARTIN et Jean-Pierre SERRUS (Région)
- Christian HUBAUD (CD des Hautes-Alpes)
- Elisabeth JACQUES (CD des Alpes-de-Haute-Provence)
- Christian MOUNIER (CD de Vaucluse)
- Didier REAULT (CD des Bouches-du-Rhône)

Pour les communes et les intercommunalités

- Roland CARLIER (Luberon Monts de Vaucluse, Cavaillon),
- Gérard PAUL (Provence Alpes Agglomération, Les Mées),
- Jean-Michel ARNAUD (Gap Tallard Durance, Tallard),
- Philippe GINOUX (Aix Marseille Provence Métropole, Sénas),
- Claude CHEILAN (Durance Luberon Verdon Agglomération, Vinon sur Verdon)
- Elisabeth CLAUZIER (CC Serre Ponçon Val d'Avance, Remollon)

La liste présentée ci-dessus est élue à l'unanimité. Le Président se félicite que la liste permette une représentation équilibrée de tous les territoires.

- les membres de la Commission d'Appel d'Offres

Selon les termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Règlement Intérieur, il est nécessaire de désigner les délégués à la Commission d'Appel d'Offres (une devant se réunir pour les affaires « communes » et une autres devant se réunir pour les affaires relevant de la GEMAPI), la seconde pouvant intervenir pour traiter de l'ensemble des affaires. C'est ce qui est retenu, le Président indiquant qu'il propose d'élire une liste en ajoutant aux élus actuellement désignés, les élus souhaitant faire partie de la commission.

Membres actuels

Président : Yves WIGT
 Président délégué : Jean-Louis ROBERT

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Laurence ANZALONE Monsieur Serge SARDELLA Madame Elisabeth CLAUZIER Monsieur André ROUSSET Madame Héléne GENTE-CEAGLIO	Monsieur Robert GAY Monsieur Claude CHEILAN Monsieur Philippe GINOUX Madame Mireille SUEUR Monsieur Fabrice MARTINEZ TOCABENS

Le Président propose la liste suivante qui sera donc la CAO unique chargée de traiter l'ensemble des affaires en relevant la candidature de Madame Mireille SUEUR en tant que titulaire et Madame Joanne TEXTORIS et Monsieur Roland Carlier aux postes de suppléants.

Président : Monsieur Yves WIGT
 Président délégué : Monsieur Jean-Louis ROBERT

Liste proposée :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Laurence ANZALONE Madame Mireille SUEUR Madame Elisabeth CLAUZIER Monsieur André ROUSSET Madame Héléne GENTE-CEAGLIO	Monsieur Roland CARLIER Monsieur Claude CHEILAN Monsieur Philippe GINOUX Madame Joanne TEXTORIS Monsieur Fabrice MARTINEZ TOCABENS

La liste présentée est élue à l'unanimité par l'assemblée.

- les délégués à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Selon les dispositions de l'article L1413-1, « les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ».

Le SMAVD assure la gestion de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sous forme d'une régie autonome dotée de l'autonomie financière. La commission ainsi nommée pourra examiner le bilan d'activité des services exploités.

Le Président propose d'actualiser la composition de la commission comme suit :
Président = Yves WIGT

Membres :

- Philippe GINOUX (Aix Marseille Provence Métropole, Maire de Sénas)
- Claude CHEILAN (Durance Luberon Verdon Agglomération, Maire de Vinon sur Verdon)
- Noëlle TRINQUIER (Conseil Départemental de Vaucluse)
- Jean-Michel ARNAUD (Gap Tallard Durance, Maire de Tallard),
- Gérard PAUL (Provence Alpes Agglomération, Maire des Mées),
- Bénédicte MARTIN (Région PACA) en remplacement de Stéphane SAUVAGEON
- Monsieur Pierre APLINCOURT, représentant de France Nature Environnement – PACA
- Monsieur Luc ROSSI, Président Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

La liste proposée est approuvée à l'unanimité.

- **les délégués à la Commission Locale de l'Eau du Calavon-Coulon**

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du bassin versant du Calavon est l'instance de concertation chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le SMAVD-EPTB de la Durance dispose d'un siège au sein du collège des collectivités territoriales de cette CLE.

Il convient donc de désigner un élu siégeant au Comité syndical afin de représenter le SMAVD.

Monsieur le Président propose la candidature de Roland CARLIER (Luberon Monts de Vaucluse) en remplacement de Christian LEONARD. M CARLIER est élu à l'unanimité.

- **les représentants du SMAVD à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC 84)**

Monsieur PICON, Directeur Ressource en Eau et Ecologie au SMAVD, rappelle brièvement les missions de l'OUGC, à savoir notamment la répartition de la demande en eau agricole par bassin versant dans le but d'avoir une gestion quantitative des réserves d'eau.

Monsieur GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, indique à l'assemblée que sur le département des Bouches du Rhône, il existe un COPIL d'usage avec le SYMCRAU pour gérer la demande d'eau agricole.

L'OUGC 84 a proposé au SMAVD de siéger au Comité d'Orientation, il convient de désigner un membre titulaire (membre élu du SMAVD) et un membre suppléant (membre élu ou salarié de la structure). Les candidatures proposées sont celles de Monsieur CARLIER (élu du SMAVD) et celle de Monsieur DUMOULIN (chef de service Ressource en Eau).

Monsieur CARLIER et Monsieur DUMOULIN sont élus à l'unanimité.

Rapport 5 : Adhésion de la commune de Saint Paul Lez Durance au SMAVD

Les nouveaux statuts syndicaux entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ont intégré la possibilité pour les communes duranciennes d'adhérer au SMAVD.

Pour rappel, la plupart des communes duranciennes étaient membres de notre structure jusqu'au 1^{er} janvier 2018, date à laquelle les intercommunalités ont pris place au sein du SMAVD en représentation-substitution des communes pour la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations (GEMAPI). Les statuts ainsi révisés ont prévu la représentation au sein du Comité Syndical des communes par un collège de 15 représentants au maximum. Pour la désignation des délégués au Comité au travers du collège, chaque commune adhérente disposera d'une voix, pour élire au sein d'un des 3 sous-collèges (communes de moins de 1 500 habitants, de 1 500 à moins de 15 000 habitants et celles de 15 000 habitants et plus), 5 représentants au maximum (avec un représentant au maximum par commune).

Les délégués représentant les communes ont été élus par chacun des collèges, savoir :

Sous-collège des communes de moins de 1 500 habitants

M. Jean-Marc LUNEL (titulaire) et M. Jean-Pierre PAPPALARDO (suppléant) - Puget (84)
M. Rémy ODDOU (titulaire) et M. Manuel MESAS (suppléant) - Lettret (05)
M. Bruno MALGAT (titulaire Mison) et M. Jean-Louis RE (suppléant) - Mison (04)
M. Régis ROUMIEU (titulaire) et M. Jérôme CHEVAL (suppléant) - Ventavon (05)
M. Jean-Christophe SIMON (titulaire) et Bernard NEAU(suppléant) - Le Poët (05)

Sous-collège des communes de 1 500 habitants à 15 000 habitants

Mme Marie-Christine LAZARO (titulaire) et M. Christian PAPUT (suppléant) - Tallard (05)
M. Philippe BATOUX (titulaire) et Mme Jacqueline COMBE (suppléant) - Mérindol (84)
M. Vincent ALLEVARD (titulaire) et M. Julien GOZZI (suppléant) - Oraison (04)
Mme Cécile SORRIBAS (titulaire) et M. Thomas ARCAMONE (suppléant) - Peyrolles en Provence (13)
M. Vincent DAVAL (titulaire) et M. Bruno LAQUAY (suppléant) - Mallemort (13)

Sous-collège des communes de plus de 15 000 habitants (un siège restant à pourvoir)

M. Ismail EL OUADGHIRI (titulaire Manosque) et M. Denis HUET (suppléant) – Manosque (04)
 M. Jean-Pierre SEISSON (titulaire) et Mme Sabrina LAMBERT (suppléant) – Chateaufort (13)
 M. Lucien GALLAND (titulaire) et M. Bernard ALLAMELLE (suppléant) – Pertuis (84)
 M. Paul-Roger GONTARD (titulaire) et Mme Isabelle LABROT (suppléante) – Avignon (84)

La commune de Saint Paul Lez Durance a sollicité l'adhésion au SMAVD dans le sous-collège n°1. Elle sera la 29^{ème} commune adhérente.

L'adhésion de la commune de Saint Paul Lez Durance est adoptée à l'unanimité.

Rapport N° 6 : Bilan de concession DPF Basse Durance 2020

Le S.M.A.V.D. est concessionnaire de l'Etat sur le Domaine Public Fluvial (D.P.F.) de la Basse Durance depuis 1982 pour une durée de cinquante ans.

A ce titre, le Syndicat rend compte chaque année du bilan financier consolidé de cette concession.

La gestion de la concession présente un déficit conséquent du fait de l'interdiction des extractions dans le lit mineur de la Durance (et donc du périmètre de la concession) depuis 1994. C'est ce qui a notamment fondé la conclusion du protocole terrasse dans lequel les ressources perçues par le SMAVD sur les carrières présentes sur les terrasses alluviales sont enregistrées.

Cette privation d'une ressource majeure de la concession a donc déséquilibré le contrat consenti. Les dispositions initiales prévues par le Décret de concession de 1982 et notamment son article 27-2 prévoyant pour l'équilibre des comptes de clôture, « un prélèvement sur les ressources propres du SMAVD » doivent donc être revues en tenant compte de ce déséquilibre financier contractuel induit.

Aussi, la lecture du bilan de concession doit s'effectuer à l'aune des recettes perçues dans le cadre du protocole terrasse et en l'état actuel non intégrées dans le bilan de concession. Il est donc proposé d'effectuer une analyse du bilan de concession intégrant cette consolidation.

Exploitation de l'année 2020 :

Résultat de la section de Fonctionnement	- 366 058,07 €
Résultat intégrant la contribution carrier (986 305,35 € en 2020)	+ 620 247,28 €
Résultat de la section d'Investissement se traduit par un excédent de	1 160 308,88 €
Résultat global de l'exercice 2020 s'affiche donc en excédent de	794 250,79 €
Résultat intégrant la contribution carrier (986 305,35 € en 2020)	+ 1 780 556,14€

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le bilan de concession établi au 31/12/2020 présenté en séance.

Rapport N° 7 : ROB 2022

Monsieur DODDOLI, Directeur Général du SMAVD, présente à l'assemblée les projets phares pour 2022 : gestion de la nappe, valorisation du DPF en moyenne Durance, adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour les AOT, actions multiples au travers du PAPI, déploiement sur les affluents de la Durance de l'ensemble des actions du SMAVD etc ...

Monsieur FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, revient sur les installations hydroélectriques sur sa commune de Peyrolles en Provence lesquelles produiront en 2022 trois fois les besoins en électricité de la population communale (14,7 kW crête). Il propose au SMAVD l'organisation d'une visite des installations.

Monsieur FABRE, délégué de la communauté d'agglomération Terre de Provence, pose la question de l'état sanitaire des sédiments. Monsieur DODDOLI informe l'assemblée que suite au délimonage du bassin de Cadarache aucune étude n'a montré une quelconque pollution sédimentaire. Pour ce qui concerne la remise à niveau du lit à Avignon, les études seront faites rapidement.

Monsieur FOURNIER, délégué du Grand Avignon, remercie le SMAVD et ses agents pour le travail effectué. Il note que l'expertise interne du SMAVD permet aux membres de bénéficier de prestations à moindre coût : l'évolution des charges de personnel du SMAVD est bien inférieure aux sommes qui seraient engagées si certaines études étaient externalisées.

Monsieur GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence, souligne le cas des canaux qui ont besoin de récupérer l'eau des 300 millions de m2 de rejet dans l'étang de Berre.

Monsieur GOBERT, Directeur Domaines, Administration, Finances, Informatique, présente alors le ROB 2022 joint au présent procès-verbal.

En section de Fonctionnement

Les recettes seront constituées par :

- **les contributions statutaires des membres** à hauteur de 1 280 970 €. Ce montant englobe, pour un montant équivalent, les contributions historiques des 4 Départements, de la Région et des 13 intercommunalités qui couvrent le territoire mais également celles des 28 communes qui ont fait le choix d'adhérer au Syndicat pour bénéficier de l'ingénierie de nos services.

- **les contributions des carriers.** L'année 2022 devrait voir se confirmer le partenariat qui lie le Syndicat et les carriers à travers de la marque « Alluvions Durance Vivante » et la signature de licences d'usage. Les recettes Application agréée E-justice.com évaluées de façon prudente et à l'identique des années passées.

- **les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale** (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) ont été réajustés à 200 000 €. Elles sont susceptibles d'être revalorisées à la hausse dans le courant de l'année avec la mise en place de la nouvelle grille tarifaire.

- **les aides financières aux postes et aux missions des financeurs** (Dispositif Natura 2000 et PAPI pour 287 820 €, 550 000€ pour l'Agence de l'Eau, le LIFE EAU&CLIMAT pour 80 000€).

- **Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues** (417 736 € intégrant la participation de 30% des CD 13, 84 et 04 pour la Durance, 344 000€ pour la gestion des affluents). Ces recettes permettent au Syndicat de couvrir les dépenses nouvelles générées par ces nouvelles missions.

Enfin, les recettes intégreront le résultat de fonctionnement reporté constaté au Compte administratif (évalué à 1 245 850 €), après déduction de la part affectée à l'investissement (700 000 €).

Les dépenses prévisionnelles connaissent une augmentation qui s'explique par :

- **des charges de personnel en hausse** : 3 166 600 € contre 2 745 500 € en 2021 pour tenir compte :

- Du recrutement en cours et à venir pour mener à bien les missions générées par la gestion des affluents. Pour rappel, 4 intercommunalités ont d'ores et déjà validé cette délégation. Ces postes seront mutualisés avec les missions déjà existantes afin de renforcer les équipes en place. Pour rappel, chaque poste créé est couvert financièrement par le coût forfaitaire de délégation correspondant et les financements de l'Agence de l'Eau.
- Le développement en régie de nombreuses prestations intellectuelles qui permettent de ne pas avoir à recourir à des bureaux d'études externes.
- La prise en compte de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement dimensionnant dans une structure composée aux 2/3 de cadres.

- **Les charges à caractère général** s'affichent à hauteur de 845 700 €. Cette augmentation, par rapport à l'exercice 2021, tient principalement à :

- la montée en puissance des effectifs qui aura pour corollaire une augmentation des charges fixes,
- un retour en présentiel des effectifs, avec des coûts de fonctionnement (fluides, fournitures administratives) supérieurs à ceux prévus en période de confinement.
- l'intégration des nouveaux coûts tels que la gestion et l'entretien de la véloroute, des prestations de formation dans le cadre du LIFE, etc... Ces nouvelles dépenses font l'objet en contrepartie de nouvelles recettes.
- Du développement d'actions de communication, d'événementiel autour de la Durance

L'objectif reste toutefois de contenir l'évolution des charges à caractère général et de veiller à leur optimisation sans qu'il y ait de dégradation du service rendu. Ainsi pour l'année 2021, des consultations ont été lancées (changement de fournisseur d'énergie et de prestataire pour la protection des bâtiments) et d'autres sont à venir avec, par exemple, les photocopieurs et les assurances.

- **Les autres charges de gestion** s'afficheront aux environs de 220 300,00 €.

- **Les charges exceptionnelles ont été inscrites** à hauteur de 1 354 207,08 €, ce chapitre équilibrant la section de fonctionnement.

- **Les opérations d'ordre**, comprenant les dotations aux amortissements, sont estimées à 950 000 € avec une augmentation attendue du montant des amortissements compte tenu des acquisitions et travaux réalisés sur 2021.

En section d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles 2022 mettent principalement en évidence :

- 1) La poursuite des études et le passage en phase travaux des projets menés par la Direction Etudes et Travaux pour un montant de 12 326 279,90 € TTC (dont une enveloppe de 5 481 059,60€ pour les travaux d'urgence en cas de crue).
- 2) La structuration de la Direction Ressources en Eau et Environnement qui s'est positionnée sur un certain nombre d'appels à projets de l'Agence de l'Eau et de la Région en matière de restauration de zones humides, continuité rivulaire, etc... Les projets portés par la DREE s'élèvent à 1 373 624,40 € TTC.
- 3) Une politique active en matière de gestion et de valorisation du DPE et du DPF avec entre autres points des réflexions sur la reconversion d'ancienne carrières et la revalorisation des abords de Durance.

Le montant total des investissements se détaille comme suit :

	RAR estimés	Prop. Nvx crédits	BP 2022	Recettes
Moyens généraux	36 772,60	557 532,00	594 304,60	70 000,00
Locaux techniques Mallemort	1 718 629,97	15 000,00	1 733 629,97	
Gestion DPF et DPE	10 902,06	110 000,00	120 902,06	
Environnement, suivi milieux naturels	21 673,00	120 000,00	141 673,00	82 100,00
Entretien des ouvrages du DPF	2 317,50	122 000,00	124 317,50	70 500,00
Observatoire suivi milieux physiques	11 760	230 000,00	241 760,00	28 407,00
Observatoire suivi écologique	19 351,40	69 600,00	88 951,40	42 250,00
Travaux urgence crues		5 481 059,60	5 481 059,60	

PAPI	119 808,00	218 391,78	338 199,78	353 911,01
Usages de l'eau - SAGE		230 000,00	230 000,00	240 000,00
Franchissabilité aval Bonpas	37 194,17	642 000,00	679 194,17	5 204 000,00
Recharge sédimentaire	45 535,00	1 684 674,40	1 730 209,40	1 138 000,00
Voies vertes	273 739,45	3 237 800,00	3 511 539,45	1 895 800,00
Fête de la Durance		15 000,00	15 000,00	
Ressource en eau		210 000,00	210 000,00	126 600,00
Mise en valeur des sites duranciens	9 231,64	44 000,00	53 231,64	
Seuil A		60 000,00	60 000,00	20 000,00
Restauration du plan d'eau de Mallemort		205 000,00	205 000,00	143 500,00
Développement ENR	17 100,00	30 000,00	47 100,00	
Turbines		100 000,00	100 000,00	
Restauration des zones humides		210 000,00	210 000,00	130 000,00
Continuité rivulaire		150 000,00	150 000,00	120 000,00
Lutte contre les invasives		138 000,00	138 000,00	80 500,00
Programme R&D		60 000,00	60 000,00	
TOTAL	2 324 014,79	13 940 057,78	16 264 072,57	5 085 569,00

Les opérations pour compte de tiers s'afficheront ainsi :

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	RAR estimés	Prop. nvx crédits	BP 2022
Etudes & Txv convention de délégation Durance	360 772,14	3 040 034,87	3 400 807,01
Entretien et petites réparations convention de délégation	126 669,37	301 200,00	427 869,37
Recalibrage lit aval Seuil 68	24 864,00	2 679 936,00	2 704 800,00
Etudes & Travaux zones humides mesures compensation LEO		260 000,00	260 000,00
Elargissement palière échangeur - CD84		96 000,00	96 000,00
Tvx véloroute		243 600,00	243 600,00
Entretien véloroute		25 000,00	25 000,00
Valorisation des sites de Basse et Moyenne Durance		781 000,00	781 000,00
Etudes & Txv convention de délégation affluents		5 706 000,00	5 706 000,00
TOTAL	512 305,51	13 132 770,87	13 645 076,38

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 8 : Motion pour amender la Feuille de Route pour la restauration de l'Etang de Berre

Le président informe l'assemblée qu'une feuille de route sur le sujet a été remise au préfet de région le 24 septembre 2021 à saint Chamas.

Monsieur DODDOLI détaille sommairement les 19 actions pressenties pour la réhabilitation de l'étang de Berre dont les rejets dans la Durance. Il n'est pas acceptable de sauver un milieu au détriment d'un autre.

C'est la raison pour laquelle le SMAVD propose 9 actions qui sont déjà considérées comme légitimes par l'état et que la DREAL va examiner.

Madame MARTIN, déléguée de la Région Sud, informe les membres du comité que dès jeudi 16 décembre les élus de la région se réuniront en assemblée plénière et voteront la motion.

Madame ANZALONE, déléguée de la communauté d'agglomération Terre de Provence, souhaite savoir si les collectivités peuvent soutenir cette motion.

Monsieur DODDOLI répond que la mobilisation politique des communes ne peut que venir appuyer cette action.

Madame ANZALONE propose la tenue d'une réunion publique pour expliquer la situation.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Rapport N° 9 : Création de postes - actualisation de la nomenclature des emplois

Au regard des évolutions sur les missions du SMAVD, il est proposé de créer trois postes qui seront entièrement financés par des recettes affectées.

Mission « affluents »

Les propositions de création de postes relatives à l'exercice de la mission « orphelins » sont financés à 100% sur la carte GEMAPI par le coût forfaitaire versé par les intercommunalités concernés (cf rapport sur le sujet).

Il est ainsi proposé la création de trois postes :

Un(e) ingénieur(e) en hydraulique et morphologie fluviale en charge notamment de lancer les études de prévention des inondations et de développer un outil de veille hydrométéorologique dédié aux affluents.

Un(e) ingénieur(e) de chargé(e) du pilotage des études de définition des programmes pluriannuels de restauration des cours d'eau (PPRE), des procédures réglementaires associées (DIG, DLE).

Un poste de conducteur d'opérations en infrastructures fluviales pour permettre le portage d'opérations

Le 11/01/2022

Application agréée E-legalite.com

Ces trois postes pourraient être ouverts à temps plein sur des emplois permanents du cadre d'emplois des ingénieurs avec un indice brut maximal équivalant à celui du dernier échelon du second grade de ce cadre d'emplois.

Missions assurées sur la carte générale

Afin de permettre d'assurer des missions essentielles d'organisation et de gestion de la donnée, il est proposé de transformer un poste actuellement vacant de technicien en ingénieur.

Il est également proposé d'ouvrir un poste de technicien ou d'adjoint technique en charge de la gestion et de la surveillance du Domaine Public Fluvial afin de développer la présence du SMAVD sur le terrain.

Ce poste est « fléché » à 100 % sur la thématique « générale » et pourra être financé par les revalorisations des recettes d'occupation domaniale (cf grille adoptée en mars 2021).

Ces créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

Rapport N° 10 : Ouverture anticipée de crédits 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article 1612-1 des dispositions permettant d'assurer une continuité des paiements dans l'attente de l'adoption du budget lorsque celui-ci n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

L'exécutif de la collectivité territoriale est ainsi en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants sont alors évidemment inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans ces conditions.

Aussi, il est proposé de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissements pour le budget principal à hauteur de 4 097 500,00 € en restant dans la limite du quart des crédits ouverts à ces budgets lors de l'exercice précédent selon la liste présentée en séance.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 11 : Octroi d'un contrat de licence à la société Durance Granulats pour l'usage de la marque ALLUVIONS DURANCE VIVANTE

Monsieur DODDOLI rappelle l'historique de la création d'une marque Alluvions Durance Vivante. Le SMAVD est seul propriétaire de cette marque en référence aux dispositions de l'article L711-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Celle-ci a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle le 17 juin dernier suite à son approbation par le Comité Syndical du 10 juin dernier.

Cette marque pourra être invoquée par les donneurs d'ordre locaux au sein des procédures de commande publique qu'ils lanceront, ce qui constitue un atout important pour les carriers de Basse et de Moyenne Durance. Ceux-ci pourront également bénéficier d'un abattement sur les redevances d'occupation parcelles dont le SMAVD est gestionnaire.

Pour rappel, l'usage de la marque se traduit au travers de trois documents

- le règlement d'usage, document à portée générale, qui a pour objet de définir les conditions d'utilisation et modalités d'usage de la marque,
- le cahier des charges, constituant une annexe au règlement d'usage, précise les prescriptions techniques applicables par chaque exploitant de la marque en vue d'une utilisation raisonnée des matériaux, du maintien du bon fonctionnement hydraulique et morphodynamique, de la préservation de l'environnement, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de la biodiversité
- la licence de marque, document bilatéral, décrit les modalités de concession du droit d'usage de la marque entre le Concédant (SMAVD) et le Licencié.

Le licencié verse alors au SMAVD une contrepartie financière sur la base d'une unité monétaire volumétrique de matériaux dits « nobles » pour leur permettre d'user de la marque soit 1,8 €/t sur 37% des matériaux (soit 0,67 €/t en moyenne).

Monsieur FORTOUL, délégué de la CCVUSP, s'interroge sur le surcoût des granulats pour les collectivités car les carriers utilisant la marque risquent d'augmenter leurs tarifs.

Madame JACQUES, déléguée du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, revient sur la durée de la licence conclue pour 3 ans et sur sa durée qui risque de fragiliser les équilibres.

Monsieur DODDOLI indique à l'assemblée que l'octroi de la licence s'inscrit justement dans une démarche de sécurisation d'une recette importante.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N°12 : Nouvelles missions sur nappes et qualité de l'eau

La nappe alluviale constitue la principale source d'alimentation de la Durance et des milieux naturels, elle est aussi une importante ressource exploitée pour l'eau potable et l'irrigation. Compte tenu de l'importance des échanges entre la rivière et la nappe, la prise en compte de cette dernière est fondamentale dans l'évaluation des enjeux liés à la ressource en eau dans le bassin durancien.

D'autre part, les problématiques liées à la qualité de l'eau sont de plus en plus fréquemment évoquées tant par les élus que par les citoyens. Ils touchent à la fois aux pollutions diffuses présentes dans la nappe et liées aux activités anthropiques, mais aussi aux risques de pollutions accidentelles pouvant impacter la ressource et les milieux naturels.

Afin de monter en expertise, à la fois sur les enjeux liés à la nappe et sur ceux liés à la qualité des eaux, le SMAVD a décidé le recrutement d'un chargé de mission « nappe et qualité des eaux », dont le poste est cofinancé par l'Agence de l'Eau.

L'une des missions de ce poste consistera en la réalisation d'un inventaire des suivis sur la nappe de la Durance, du point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que sur les suivis de qualité réalisés sur les eaux superficielles.

Le chargé de mission contribuera également aux travaux que mène le SMAVD concernant l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, dans le cadre du projet C3PO. La collecte et l'intégration de données locales liées à la nappe alluviale permettra une prise en compte plus fine des spécificités de chaque territoire dans les modèles simulant l'évolution de la ressource en eau, en lien avec les problématiques d'irrigation, de gestion des canaux et d'économies d'eau.

Dans le cadre du partenariat de financement de ce poste avec l'Agence de l'Eau, une étude portant sur les « Ressources Stratégiques » pour l'eau potable sera portée sur la Basse Durance. Elle a pour objectif d'identifier des zones à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle, et pour l'implantation de futurs captages.

En plus de l'évaluation des réseaux de suivi actuels, le volet qualité portera sur la réalisation d'un protocole d'alerte en cas de pollution accidentelle des eaux. Cet axe de travail identifié par le SMAVD a pour objectif d'améliorer la vitesse et la qualité de la réaction face à un épisode de pollution qui pourrait toucher le système durancien.

Enfin, un travail transversal sera réalisé avec l'ensemble des services du SMAVD lorsque la qualité des eaux ou les eaux souterraines seront concernées (travaux, milieux naturels, ressources en eau...). Une attention particulière sera également portée aux questions ou demandes de conseil des collectivités du bassin de la Durance vis-à-vis de ces thématiques.

Monsieur COSTORIER, délégué de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, se félicite de cette démarche et souhaite y être associé.

Monsieur PICON en prend bonne note et confirme le souhait du syndicat d'associer les élus sur ces thématiques.

Rapport N° 13 : mobilisation de la conférence des élus

L'eau de la Durance alimente aujourd'hui 3 millions d'habitants en eau potable.

Son utilisation dans les secteurs de l'industrie, l'hydroélectricité, l'agriculture et le tourisme représentent 90.000 emplois et une valeur ajoutée de près de 10 milliards d'euros par an à l'échelle régionale.

Cependant, une diminution de la ressource en lien avec le changement climatique fait présager une augmentation des tensions sur sa disponibilité et donc des difficultés pour les activités qui en dépendent. Le SMAVD est porteur d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui vise à permettre aux acteurs de la Durance de s'organiser collectivement et ainsi d'assurer un équilibre équitable et durable entre les différents usages et en prenant en compte les besoins des milieux naturels.

Pour répondre à l'ambition de faire du SAGE une démarche objective, ascendante et démocratique sur un territoire aussi vaste et divers que celui de la Durance, il est important de pouvoir identifier les questionnements de chacun et mettre en lumière les liens qui existent entre les différents acteurs autour d'une ressource en eau commune.

Pour cela, le SMAVD propose de mettre en place des moments d'échanges privilégiés entre élus. A l'instar des groupes de travail existants, représentant les collèges des usagers (acteurs de l'irrigation) et institutionnels de la future Commission Locale de l'Eau (CLE), ce travail apportera des réflexions qui seront utiles pour porter une vision commune des enjeux des collectivités sur le sujet de l'eau lors des différentes instances du SAGE ; et ainsi nourrir les débats autour des enjeux stratégiques de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin.

L'objectif est de sortir du cadre institutionnel. La priorité est de favoriser la discussion et l'échange pour que chacun puisse s'exprimer. Et ainsi, aller vers une compréhension partagée de la rivière, de la ressource en eau et de ses usages ; et bâtir une vision commune pour la gestion durable de cette ressource.

Ces rencontres seront proposées aux membres de la conférence des élus, qui s'est déjà mobilisée durant l'année 2019 pour travailler à la constitution de la CLE. Une invitation plus élargie est également prévue pour garantir une représentation la plus complète possible de l'ensemble du territoire de la Durance et permettre à chaque élu souhaitant se mobiliser sur ces questions de participer. La construction des différents moments d'échange se fera avec les participants pour répondre au mieux à leurs besoins.

Monsieur PICON lance un appel à candidature auquel répondent de nombreux délégués dont Mesdames GENTE-CEAGLIO, JACQUES et ANZALONE ainsi que Messieurs ROBERT, GALLAND, FREGEAC, GINOUX, SIMON, COSTORIER et BREBION.

Monsieur PICON propose d'organiser des groupes de travail par entité géographique.

Rapport N° 14 : conventions de délégation de compétence sur certains affluents de la Durance

À la suite du diagnostic des enjeux réalisé par le SMAVD sur les affluents de la Durance au titre de la compétence GEMAPI, pour 8 intercommunalités membres du syndicat, il a été décidé de poursuivre le partenariat pour la gestion de ces cours d'eau, dans le cadre d'une assistance mutualisée par le SMAVD. Parmi les différents modes de conventionnement possibles, la convention de délégation de compétence GEMAPI est retenue. La délégation de compétences est l'outil juridique déjà mis en place entre les intercommunalités membres et le SMAVD pour la gestion des systèmes d'endiguement de Durance.

A ce stade, 6 intercommunalités ont exprimé un intérêt à confier au SMAVD la mise en œuvre de cette stratégie de cette stratégie. Aix-Marseille-Provence, COTELUB, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance, CC Sisteronais-Buëch, CA Terre de Provence Agglomération Luberon-Monts-de-Vaucluse.

Les conventions de délégation ont été délibérées au comité syndical du 1^{er} décembre pour trois d'entre elles : Métropole Aix-Marseille-Provence (pour les affluents hors Eze), CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et CC Sisteronais-Buëch.

La mise en œuvre des conventions se fera de manière progressive, en deux phases : La phase 1 sera consacrée à la production des études et le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux différents axes d'intervention ; La phase 2 sera consacrée à la mise en œuvre des programmes de travaux définis et validés en phase 1. Une clause de revoyure, en fin de phase 1 actera le principe et les conditions de mise en œuvre de la phase 2.

La durée envisagée de la convention est de 6 ans : 2 ans pour la phase 1 et 4 ans pour la phase 2.

Les intercommunalités contribueront au financement des compétences déléguées par le versement d'une contribution forfaitaire destinée à couvrir les coûts internes de leur prise en charge par le SMAVD. Cette contribution sera établie au prorata des enjeux GEMAPI du territoire et de leur capacité en termes de mobilisation financière. Des discussions sont engagées avec l'Agence de l'eau pour une contribution à ces coûts de gestion. Les frais externalisés d'études et de travaux seront répercutés aux intercommunalités à l'euro-l'euro.

L'avancement des discussions permet aujourd'hui de mettre à la délibération les conventions de délégation pour les intercommunalités suivantes :

EPCI	Contribution forfaitaire	
	Phase 1	Phase 2
Aix-Marseille Métropole (Eze)	198 000 euros	291 000 euros
Terre de Provence Agglomération	35 000 euros	72 000 euros

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 15 : Conseil Scientifique de la Durance - Mise à jour liste des membres et présentation avis recharge sédimentaire

Le présent rapport a pour objet de présenter les sujets ayant récemment mobilisé le Conseil scientifique, ainsi que les sujets à venir. Il est proposé que cette information soit apportée chaque année en Comité syndical. La séance du 5 novembre 2020 avait été l'occasion d'aborder le sujet de la valorisation de l'espace rivière, thème interdisciplinaire, intéressant les sciences sociales et les sciences naturelles, de faire un point d'avancement de la démarche C3PO et de préparer des saisines du Conseil scientifique pour des projets de travaux en sites d'Arrêté de protection de biotope. Cette réunion a permis de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique afin qu'il soit le plus efficace possible.

Le 9 avril 2021 les points abordés ont été les enjeux de continuité piscicole en Basse Durance, les scénarios du changement climatique sur le bassin de la Durance (programme Life), la réorganisation de l'observatoire de la Durance et le projet de recharge sédimentaire. Pour ce dernier point un avis du Conseil scientifique a été sollicité. Il s'agissait en effet pour le SMAVD de renforcer la présentation de ce dossier auprès des services de l'Etat, qui dans son instruction réglementaire, n'en mesure pas suffisamment la dimension intégrée et la finalité environnementale.

L'avis positif et constructif du Conseil scientifique a été joint au dossier, toujours en cours d'instruction.

Par ailleurs, lors de cette séance Eric SAUQUET a présenté sa démission du Conseil scientifique, par manque de temps disponible en raison de nouvelles obligations et notamment de sa prise de fonction de vice-président du Conseil scientifique du Comité de Bassin Rhône – Méditerranée.

Il a proposé que Jean-Philippe VIDAL, Chargé de Recherche en Hydro-climatologie à l'INRAE dont le travail porte sur l'impact de la variabilité et du changement climatique sur les ressources en eau lui succède, proposition acceptée par les membres du conseil. Cette décision doit être entérinée par une délibération du Comité syndical.

La prochaine séance de travail du Conseil est programmée le 17 janvier 2022. Les points qui devraient y être abordés sont les suivants :

Pour information et discussion :

- Présentation d'une étude sociologique menée par Chantal ASPE sur les pratiques agricoles des canaux face au changement climatique
- Les enjeux de biodiversité et de gestion de la ressource en eau du secteur Berre-Crau-Basse Durance

Pour un appui scientifique :

- Les débits réservés en Durance : comment en évaluer les bénéfices ?
- Les objectifs du SAGE Durance en termes de biodiversité et de milieux naturels : quelles ambitions ?

L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur du remplacement de Monsieur SAUQUET par Monsieur VIDAL.

Rapport N° 16 : Modalités de gestion véloroute - Montage proposé

Monsieur GOBERT détaille l'élaboration du schéma juridique, administratif et financier de la véloroute.

Statut juridique de la véloroute

Le projet de véloroute se compose :

- D'un ouvrage linéaire et continu qui s'accompagne, sur sa totalité, d'un jalonnement continu (fléchage). L'ensemble est désigné sous le terme de véloroute.

- D'espaces ponctuels aménagés pour l'accueil du public, en bordure de la véloroute, le plus souvent public fluvial ou dans le domaine privé de l'Etat. Il s'agit d'aires aménagées avec du mobilier de jardin, de sensibilisation à l'environnement et de découverte du milieu naturel. Ces espaces, en terme d'aires aménagées et ont vocation à valoriser le milieu durancien.
- D'équipements qui servent aussi bien à assurer la sécurité et le confort des cyclistes que la préservation de la Durance (barrières, glissières), permettant à l'ensemble de former ainsi une ceinture verte.

De par son tracé en bord de Durance, la véloroute assure une connexion entre les aires aménagées et permet une immersion dans le milieu durancien ; elle contribue largement à la valorisation de la Durance.

En outre, elle s'appuie sur des pistes dans le DPF, DPE, concédé EDF et sur du domaine public routier communal (voirie, chemins ruraux, chemins communaux, ...).

Par conséquent, le statut juridique retenu pour la véloroute est celui de domaine public routier communal. Sa superposition avec le Domaine Public Fluvial, le Domaine Privé de l'Etat ou le domaine concédé EDF sera actée par des Conventions de Superposition d'Affectation, d'Occupation Temporaire ou d'Autorisation d'Occupation Temporaire selon les cas. Le SMAVD étant habilité à délivrer ces titres d'occupation aux communes pour le compte de l'Etat.

Portage de la maîtrise d'ouvrage de la véloroute et ses aménagements connexes

De la définition des statuts juridiques découle une répartition des maîtrises d'ouvrage comme suit :

- Les communes sont maîtres d'ouvrage de la véloroute (revêtement et signalisation)
- Le SMAVD est maître d'ouvrage des aires aménagées et des équipements au titre de la valorisation et de la préservation du milieu durancien.

Toutefois, la nécessité d'une cohérence d'ensemble et d'une homogénéité entre les différents tronçons de véloroute a mené les communes et le SMAVD à retenir le principe d'un portage unique de la maîtrise d'ouvrage à une échelle supra communale. C'est dans cet esprit que le SMAVD assurera la maîtrise d'ouvrage globale de la véloroute. Pour ce faire, des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage seront signées entre le SMAVD et les communes, après adhésion de ces dernières au syndicat. Ces conventions ont pour objet de définir les missions du SMAVD (conduite d'opération, études techniques spécifiques, maîtrise d'œuvre interne en phase de conception et d'exécution des travaux, obtention des subventions) et les engagements de la commune. Elles définissent également les coûts prévisionnels d'investissement et de gestion ainsi que la clef de répartition financière et les processus comptables qui en découlent.

Programme de déploiement de la véloroute à l'échelle de la basse Durance et clef de répartition des investissements

Sur la base d'une étude prospective d'itinéraire, le SMAVD a estimé le coût prévisionnel lié au déploiement de la véloroute sur environ 120 km :

- En rive droite, entre Mirabeau et la Confluence Rhône-Durance, le coût d'investissement est estimé à 6M€ TTC avec un financement attendu de 50% de la Région et de 30% du Département de Vaucluse
- En rive gauche, entre les plans d'eau de Peyrolles et Plan d'Orgon, le coût d'investissement est estimé à 8M€ TTC avec un financement à hauteur de 70% de la part du Département des Bouches du Rhône

Dans le cadre de ce plan de financement, la part d'investissement moyen pour les communes est de l'ordre de 15 000€ TTC (moyenne du solde résiduel à charge composé de la part d'autofinancement, de la TVA et du FCTVA récupérable).

La part d'autofinancement du SMAVD est de l'ordre de 3,3 M€ TTC auquel s'ajoutent les 1,7 M€ TTC d'études.

Selon le planning prévisionnel de déploiement de la véloroute, ces dépenses seront échelonnées entre 2022 et 2028.

Enfin, la réalisation de la véloroute en basse Durance est largement conditionnée à la pérennisation des financements des Départements et de la Région, qui pourront être contractualisés via le futur contrat de Rivière.

Gestion de la véloroute

Depuis 2 ans, le SMAVD a mis en place des moyens humains et techniques pour assurer l'entretien et la gestion de la véloroute : visites régulières de la véloroute (patrouillage et surveillance) et gestion administrative liée aux interventions des prestataires de services (débroussaillage, nettoyage, réparations). Le SMAVD s'est doté du matériel nécessaire à la réalisation du patrouillage et des premières interventions (Vélo électrique et carriole, petit outillage et outil numérique de suivi des désordres).

En première approche, sur la base du temps passé et des coûts de gestion observés sur les deux premières années, le SMAVD a évalué le montant annuel de l'entretien des 120 km de véloroute, à environ 220 000 € TTC.

Ce coût de gestion pourrait être pris en charge conjointement par le SMAVD et les communes selon la clef de répartition suivante :

POSTES	SMAVD	COMMUNE
PATROUILLAGE ET FRAIS DE GESTION	20%	80%
VELOROUTE	-	100%
AIRES AMENAGEES	100%	-
EQUIPEMENTS	20%	80%
SIGNALISATION	-	100%

Une convention de gestion est à établir entre chaque commune et le SMAVD afin d'acter les modalités d'entretien de la véloroute (fréquence de patrouillage, actes de gestion) ainsi que le montant prévisionnel annuel à la charge de la commune. A ce stade il est proposé de plafonner le montant annuel à la charge des communes à 1 000 €HT/km et, en cas de dépenses exceptionnelles (vandalisme, dégradation), de prévoir un engagement des frais supplémentaires après validation expresse de la commune.

Ce montage permet d'une part d'optimiser les frais de gestion de la véloroute en les confiant à des agents spécialisés au sein du SMAVD (à terme 2 ETP pour 120 km), d'autre part d'assurer une surveillance de l'aménagement qui contribue à garantir la sécurité des usagers et enfin de déléguer une part de la responsabilité juridique liée à l'entretien de cette voirie communale au SMAVD. Au-delà, la gestion de la véloroute constitue également un outil de surveillance qui contribue à la préservation des milieux et à la limitation des actes délictueux.

Madame GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil départemental des Bouches du Rhône, remercie le SMAVD pour sa magnifique réalisation. La véloroute est un réel attrait pour la commune de Mallemort, son tracé est une première demande des riverains et touristes à l'office du tourisme. Des commerces liés aux besoins de la commune et les retombées de cette infrastructure sont donc également économiques. Il demeure néanmoins des conflits d'usage et des incivilités. Une dimension pédagogique est à apporter aux citoyens sur l'utilisation de la véloroute afin d'éviter les dégradations avec la nécessité d'élaborer une charte.

Monsieur ROUSSET, délégué de LMV, souligne que ce projet de voie verte est une formidable vitrine pour les territoires duranciens et pour les modes de déplacement doux.

Monsieur SERRUS, délégué de la Région, souhaite qu'un groupe d'études soit maintenu pour discuter du statut juridique. Les destructions sur la commune de la Roque d'Anthéron sont légions (quads principalement) et le vandalisme est récurrent. Il faut donc rester en mode expérimentation car le coût d'entretien et des réparations reste incertain et difficile à quantifier dans l'avenir. Au plan régional l'accompagnement est acté.

Madame JACQUES remarque que les infrastructures réalisées par le SMAVD ont court-circuité l'eurovélo 8 dans le département des Alpes de Haute Provence. Le projet d'envergure prévu sur Serre-Ponçon doit être fait en concertation en y associant des élus.

Monsieur GINOUX souhaite que les intercommunalités et le département discute du maillage dans la Région. Le SMAVD pourrait être le lien et en assurer l'animation.

Madame ANZALONE indique à l'assemblée que des groupes de travail se sont mis en place sur Châteaurenard pour réfléchir aux interconnexions des tracés.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 17 : Franchissement aval Mallemort, études PRO

Le tronçon de Durance à l'aval du barrage de Mallemort, et plus particulièrement le secteur des seuils d'Avignon (Bonpas, seuils 66, 67 et 68) présente des enjeux de gestion complexes : problématique de l'enlèvement et de l'exhaussement des lignes d'eau en crue, continuité piscicole et reconquête biologique. Pour y répondre, le SMAVD et EDF pilotent actuellement deux grandes études opérationnelles :

- L'une sous maîtrise d'ouvrage EDF traite de nouvelles modalités de restitution des débits en rivière à Mallemort
- L'autre sous maîtrise d'ouvrage SMAVD doit permettre de proposer des aménagements de rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire, tout en garantissant les usages actuels et le niveau de protection requis contre les crues de la Durance. Cette opération a fait l'objet de précédentes présentations en comité syndical.

A ce jour, ont été réalisées les études d'esquisse et les études AVP par le SMAVD. Ces études ont permis d'examiner l'ensemble des solutions techniques envisageables pour répondre aux objectifs de rétablissement de la franchissabilité piscicole tout en prenant en compte les nombreux enjeux sur le secteur :

- Enjeu nappe : afin d'intégrer les modifications à réaliser sur les seuils sans affecter la nappe d'accompagnement et donc l'approvisionnement en eau potable des deux rives et les besoins agricoles,
- Enjeu inondation : afin de ne pas dégrader les conditions d'inondabilité du secteur tout en garantissant la pérennité des ouvrages de protection,
- Enjeu opérationnel : afin de garantir la meilleure efficacité des aménagements tout en optimisant les coûts de travaux et d'entretien.

Les travaux envisagés, dont le montant est compris entre 6 et 7 millions d'euros a été présentés aux membres du comité technique, ainsi qu'à l'ensemble des financeurs potentiels (Etat, Agence de l'eau, Région Sud, Département, EDF) lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 mai 2021.

Les dossiers réglementaires ont été déposés à l'été 2021 et sont en cours d'instruction. Le SMAVD prépare une campagne géotechnique à mettre en œuvre dans l'hiver 2021-2022. Par ailleurs, l'équipement des chutes résiduelles par des turbines hydroélectriques est à l'étude.

Pour mener à bien la poursuite du programme, d'autres études sont à réaliser dans les tous prochains mois et des consultations seront lancées pour les prestations suivantes :

- Etudes de Projet et élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Etudes d'adaptation du projet aux nouvelles modalités de restitution envisagées dans le cadre de la démarche de reconquête de l'étang de Berre (volumes et saisonnalité des déversés).

Le montant estimatif de ces prestations est estimé à 180 000 € HT soit 216 000,00 € TTC

Pour la réalisation de ces études, le SMAVD sollicitera les partenaires historiques du projet sur les bases d'un plan de financement à consolider sur les bases suivantes :

- L'Etat à 30%
- L'AERMC à 30%
- Le CD13 à 10%
- Le CD84 à 10%
- Le SMAVD à 20%

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 18 : Avancement des démarches relatives aux Systèmes d'Endiguement de la Durance

Autorisation des Systèmes d'Endiguement

Le SMAVD est délégataire pour le compte des EPCI pour la gestion des Systèmes d'Endiguement. A ce titre, il porte les démarches de régularisation administrative des digues en les faisant autoriser en systèmes d'endiguement au titre de la réglementation découlant du décret « digues » de 2015. Ces dossiers s'accompagnent pour certains de demande d'autorisation de travaux.

Alors que deux systèmes sont d'ores et déjà dûment autorisés (Pertuis et Les Iscles de Milan à Cheval-Blanc) et un troisième (Lauris) a été déposé en 2021, quatre dossiers réglementaires visant à autoriser les autres systèmes d'endiguement (A et B (population respectivement supérieure à 30 000 et à 3 000 habitants)) :

- Système d'endiguement de la zone industrielle Saint Maurice à Manosque
- Système d'endiguement de Cavaillon
- Système d'endiguement Bonpas-Le Rhône Rive Gauche
- Système d'endiguement d'Avignon (avec travaux)

Alors qu'une autorisation environnementale était requise pour l'autorisation de lourds travaux de protection contre le risque de capture de l'ancien plan d'eau extraction de Mallemort, le dossier du système d'endiguement de la digue des carrières de Mallemort (catégorie C) a lui aussi été déposé en 2021.

Ces dossiers sont en cours d'instruction par les services de l'Etat et ont fait l'objet, pour la plupart, de demandes de compléments ou de précision. L'échéance du printemps 2022 est visée pour l'obtention des arrêtés préfectoraux.

Le SMAVD travaille en parallèle à préparer les dossiers des systèmes d'endiguement relevant de la catégorie C (moins de 3 000 habitants) :

- Buissonnades à Oraison
- Pertuis hors SE déjà autorisé
- La Roque-Charleval-Mallemort
- Lauris
- Busques à Cheval Blanc
- Caumont (avec travaux)

Adaptations par voie d'avenants des conventions de délégation

Les missions menées par le SMAVD en tant que délégataire des systèmes d'endiguements sont passées en revue annuellement avec chaque EPCI concerné. Les comités de suivi de l'automne 2021, ont ainsi permis d'ajuster les programmes d'action, leurs estimations financières et des modalités de fonctionnement spécifiques entre les parties.

Aussi, il est envisagé d'apporter par voie d'avenant, les modifications suivantes aux conventions :

Durance Luberon Verdon Agglomération :

- Budget d'entretien et réparations courantes à porter à 15 000 € HT
- Mise en place d'un fond alloué aux travaux d'urgence d'un montant annuel de 100 K€ pour l'ensemble des cours d'eau de la DLVA
- Budget des études d'autorisation de la digue des Buissonnades en SE porté à 60 K€

Métropole Aix Marseille Provence :

- Régularisation des ouvrages existants en aval de l'Eze sur la commune de Pertuis : recours à un système d'endiguement, budget d'études et de travaux à adapter

Luberon Monts de Vaucluse :

- Possibilité d'engager en urgence sur validation DST, en cas de crue, des travaux à hauteur de 100 000 € : LMV proposera le texte adéquat à insérer par voie d'avenant à la convention.
- Augmentation du budget d'études réglementaires pour le confortement du système d'Endiguement de Lauris compte tenu des récents appels d'offres de même nature : de l'ordre de + 20 K€, à préciser.

Grand Avignon :

- Augmentation du budget « Dossiers Réglementaires en vue d'autoriser la réalisation des travaux du système d'endiguement de Caumont sur Durance ».
- Augmentation du budget « Etudes complémentaires en vue d'autoriser les travaux sur la digue Palière »

Provence Alpes Agglomération (à valider par le comité de suivi de délégation décalé à début 2022 en raison des nouvelles élections municipales à Dignes) :

- Augmentation du budget alloué au dossier du système d'endiguement des Mées de l'ordre de + 30 K€
- Nouvelle opération à venir pour les études et le dossier d'autorisation des travaux de sécurisation de la RD4 en vue de son intégration dans le système d'endiguement des Mées : 150 k€ HT
- Possibilité d'engager en urgence, en cas de crue, des travaux à hauteur de 100 k€.

Etudes et travaux hors délégation

Suite aux crues de fin 2019, le SMAVD a mis en œuvre sur la commune de Puyvert des travaux de protection contre les érosions pour le compte de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération. Alors que les travaux sont désormais achevés, doivent être actés l'assiette totale des travaux et le plan de financement définitif l'opération à savoir :

- Enveloppe initiale de 300 000 € HT pour un réalisé de 338 323,35 € HT (conséquences d'impondérables liés aux enjeux environnementaux croisés aux contraintes de planning imposées par EDF).
- Plan de financement définitif après refus de financement par l'Etat et la Région : 70% LMV et 30% CD84

Sur le territoire de COTELUB, le SMAVD porte par voie de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, les études de restructuration des ouvrages historiques de Villelaure et de Cadenet.

Alors que les études hydrauliques et d'avant-projet de Villelaure sont achevées, le SMAVD poursuit le projet en vue de permettre la réalisation de travaux à l'horizon 2023-2024 : dossiers réglementaires, libération du foncier, ACB/AMC.

Sur la commune de Cadenet, les équipes du SMAVD travaillent à formaliser le diagnostic des ouvrages existants et étudient un schéma de restructuration à soumettre aux élus de l'intercommunalité et de la commune. Les premiers rendus sont attendus pour début 2022.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport N° 19 : Convention tripartite entre le SMAVD, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon

Le 11/01/2022

de gestion du système d'endiguement d'Avignon en rive droite de la Durance, en situation normale. Application agréée E-legalite.com

99_RU-084-2584 023 04-20211215-PV_CS_15_12

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance.

Le Grand Avignon a délégué au SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) la gestion du système d'endiguement d'Avignon en rive droite de la Durance, par convention de délégation.

Le Grand Avignon, a souhaité confier à la Ville d'Avignon certaines missions relatives à la gestion de la digue de la Durance de l'amont du barrage de Bonpas jusqu'au viaduc ferroviaire PLM (soit 11,6 km, cf. plan ci-après), excepté la digue CNR en aval, dans le cadre d'une convention de gestion de service.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la gestion du système d'endiguement d'Avignon en rive droite de la Durance en situation normale (suivi et entretien courant) et en situation de crue et de préciser les conditions de mise à disposition des moyens communaux, humains et matériels.

Les missions de gestion spécifique des ouvrages, sont menées dans le respect du document d'organisation, lequel fait partie intégrante de la présente convention. Ce document détaille l'ensemble des opérations techniques et réglementaires prévues.

Le SMAVD gère et coordonne l'ensemble des opérations techniques et réglementaires qu'il est nécessaire de réaliser en crue et hors crue sur ce système d'endiguement.

La Ville d'Avignon assure les missions suivantes :

- En situation normale (hors période de crue), l'entretien annuel de la digue, certains petits travaux de réparation et de maintenance des et leurs équipements, certaines visites d'inspection régulières de la digue (VSP), la participation des agents communaux à des séances de formation et de mise à niveau organisées par le SMAVD,

- En situation de crue : la gestion des ouvrages hydrauliques traversants, la surveillance de la digue et de ses accès et les interventions d'urgence nécessaires à la prévention ou à la contention des désordres ou des défaillances, et de manière générale toutes opérations à réaliser sur le site et de manière immédiate (surveillance des accès, vérification de l'état des ouvrages, manœuvre de vannes, réalisation ou suivi de réparations, etc...). Afin d'assurer la réactivité nécessaire, leur cohérence et leur complémentarité avec les mesures relevant de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, le Grand Avignon et la Commune d'Avignon conviennent que les tâches relatives à la gestion spécifique de ce système d'endiguement en période de crue seront assurées par la Commune, sous la coordination du SMAVD.

Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre technique et financier résultant de la délégation de compétence consentie par le Grand Avignon au syndicat et de la convention de gestion de service entre le Grand Avignon et la ville d'Avignon.

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter de sa signature par toutes les parties. Elle sera ensuite renouvelée tacitement chaque année sans toutefois pouvoir dépasser la validité de la convention de délégation de compétence.

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Rapport N° 20 : Convention avec tiers pour surcontrainte de gestion des SE

Dans le cadre de la délégation par les EPCI des systèmes de protection contre les crues de la Durance, le SMAVD est notamment en charge de la gestion des systèmes d'endiguement autorisés ou en passe de l'être. Le SMAVD a ainsi à ce jour déjà déclaré environ 35 km de digues et épis au Guichet Unique. Cela signifie que, chaque Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre ou entreprise souhaitant réaliser des travaux sur ou à proximité de ces digues et épis en informe désormais officiellement le SMAVD par le biais de la plateforme nationale du Guichet Unique.

A ce jour, le SMAVD est sollicité dans ce cadre entre 5 et 10 fois par semaine en moyenne. Le SMAVD a le devoir d'apporter des réponses personnalisées pour chaque sollicitation dans les 7 jours tels que prévu par les textes. La prise en charge financière du temps passé pour l'analyse des demandes et les premiers échanges avec les demandeurs est intégré forfaitairement dans le coût des délégations mise en place avec les EPCI

En revanche, lorsqu'un accompagnement plus important du SMAVD s'avère nécessaire (analyse de dossiers et/ou participation à des réunions techniques, contrôle sur site,...), il est envisagé que le temps complémentaire à passer pour sur-contrainte de gestion soit rémunéré par le demandeur de travaux impactant un système d'endiguement via la passation préalable d'une convention d'assistance.

Un premier exemple de convention de ce type est joint en annexe au présent rapport. Elle porte sur la demande de SNCF Réseau de mettre en place une canalisation traversant la digue palière d'Avignon. Il prévoit de couvrir pour un montant prévisionnel forfaitaire de 7 250 € l'assistance technique et administrative du SMAVD pour les missions suivantes :

- Aide à la définition des hypothèses à considérer pour les calculs de stabilité
- Précisions sur les niveaux d'eau pouvant être atteints
- Accompagnement dans la programmation du chantier
- Examen des documents reçus
- Avis sur les préconisations techniques en phase travaux

Ce rapport est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 12H30.

Le Président

Yves WIGT



Rapport n°07
Carte générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Rapports d'Orientation Budgétaire 2022 Budget Principal

En application des dispositions des articles L5722-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le prochain exercice sera marqué en priorité par la poursuite et la finalisation, pour les projets de la Direction Etudes et Travaux, des actions engagées sur ces deux dernières années, et par une montée en puissance de la Direction Ressources en Eau et Environnement.

Les projets phares de l'année 2022 seront principalement :

- La poursuite des études et commissions sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance,
- La gestion des Domaines Public et Privé de l'Etat avec la valorisation de certains sites comme Châteaurenard, Tallard notamment,
- La mise en place de la marque « Alluvions Durance Vivante »,
- La mise en service de nouveaux tronçons de la Véloroute « la Durance à Vélo »,
- Le développement des actions mises en place du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention. (études de restructuration des digues, dépôt de dossiers d'autorisation de Systèmes d'endiguement, etc.)
- La remise des derniers diagnostics sur les bassins dits « orphelins » et la mise en œuvre d'une nouvelle convention de délégation pour la gestion de ces mêmes affluents sur 4 de nos intercommunalités membres,
- Lancement des travaux de recharges sédimentaires en basse Durance et de recalibrage du lit au droit d'Avignon,
- La finalisation et la rédaction du prochain Contrat de Rivière Durance en vue d'une prise d'effet en 2023,
- Le lancement d'une étude portant sur les ressources stratégiques souterraine pour l'eau potable en basse Durance,
- Des projets de restauration de milieux (habitat, ripisylve, piscicole, etc...)
- Des projets innovants avec les réflexions engagées sur les turbines, les parcs de panneaux solaires, etc...

En section de Fonctionnement

Les recettes seront constituées par :

- **les contributions statutaires des membres** à hauteur de 1 280 970 €. Ce montant équivalent, les contributions historiques des 4 Départements, de la Région et des 13 intercommunalités qui couvrent le territoire mais également celles des 28 communes qui ont fait le choix d'adhérer au Syndicat pour bénéficier de l'ingénierie de nos services.

- **les contributions des carriers.** L'année 2022 devrait voir se confirmer le partenariat qui lie le Syndicat et les carriers au travers de la marque « Alluvions Durance Vivante » et la signature de licences d'usage. Les recettes attendues ont été évaluées de façon prudente et à l'identique des années passées.

- **les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale** (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) ont été réajustés à 200 000 €. Elles sont susceptibles d'être revalorisées à la hausse dans le courant de l'année avec la mise en place de la nouvelle grille tarifaire.

- **les aides financières aux postes et aux missions des financeurs** (Dispositif Natura 2000 et PAPI pour 287 820 €, 550 000€ pour l'Agence de l'Eau, le LIFE EAU&CLIMAT pour 80 000€).

- **Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues** (417 736 € intégrant la participation de 30% des CD 13, 84 et 04 pour la Durance, 344 000€ pour la gestion des affluents). Ces recettes permettent au Syndicat de couvrir les dépenses nouvelles générées par ces nouvelles missions.

Enfin, les recettes intégreront le résultat de fonctionnement reporté constaté au Compte administratif (évalué à 1 245 850 €), après déduction de la part affectée à l'investissement (700 000 €).

Les dépenses prévisionnelles connaissent une augmentation qui s'explique par :

- **des charges de personnel en hausse** : 3 166 600 € contre 2 745 500 € en 2021 pour tenir compte :

- Du recrutement en cours et à venir pour mener à bien les missions générées par la gestion des affluents. Pour rappel, 4 intercommunalités ont d'ores et déjà validé cette délégation. Ces postes seront mutualisés avec les missions déjà existantes afin de renforcer les équipes en place. Pour rappel, chaque poste créé est couvert financièrement par le coût forfaitaire de délégation correspondant et les financements de l'Agence de l'Eau.
- Le développement en régie de nombreuses prestations intellectuelles qui permettent de ne pas avoir à recourir à des bureaux d'études externes.
- La prise en compte de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) particulièrement dimensionnant dans une structure composée aux 2/3 de cadres.

- **Les charges à caractère général** s'affichent à hauteur de 845 700 €. Cette augmentation, par rapport à l'exercice 2021, tient principalement à :

- la montée en puissance des effectifs qui aura pour corollaire une augmentation des charges fixes,
- un retour en présentiel des effectifs, avec des coûts de fonctionnement (fluides, fournitures administratives) supérieurs à ceux prévus en période de confinement.
- l'intégration des nouveaux coûts tels que la gestion et l'entretien de la véloroute, des prestations de formation dans le cadre du LIFE, etc... Ces nouvelles dépenses font l'objet en contrepartie de nouvelles recettes.
- Du développement d'actions de communication, d'évènementiel autour de la Durance

L'objectif reste toutefois de contenir l'évolution des charges à caractère général et de veiller à leur optimisation sans qu'il y ait de dégradation du service rendu. Ainsi pour l'année 2021, des consultations ont été lancées (changement de fournisseur d'énergie et de prestataire pour la protection des bâtiments) et d'autres sont à venir avec, par exemple, les photocopieurs et les assurances.

- Les autres charges de gestion s'afficheront aux environs de 220 300,00 €.

-Les charges exceptionnelles ont été inscrites à hauteur de 1 354 207,08 €, ce chapitre équilibrant la section de fonctionnement.

-Les opérations d'ordre, comprenant les dotations aux amortissements, sont estimées à 950 000 € avec une augmentation attendue du montant des amortissements compte tenu des acquisitions et travaux réalisés sur 2021.

Traduction de ces orientations dans les deux cartes (générales et GEMAPI)

CONTENU	BP 2022	GENERAL		GEMAPI
		Commun	EPTB	
Charges générales	845 700,00	465 135,00	169 140,00	211 425,00
Charges de personnel	3 166 600,00	1 741 630,00	633 320,00	791 650,00
Charges de gestion courante	220 300,00	110 150,00	55 075,00	55 075,00
Charges exceptionnelles	1 354 207,08	1 157 847,05	60 939,32	135 420,71
DAP – risques et charges et amortissements	950 000,00	920 000,00	30 000,00	
TOTAL	6 536 807,08	4 394 762,05	948 474,32	1 193 570,71

CONTENU	BP 2022	GENERAL		GEMAPI
		Commun	EPTB	
Forfaits délégations EPCI et recettes assist orphelins BV, contrib carriers	2 669 764,00	1 633 500,00	181 500,00	854 764,00
Recettes domaniales	258 403,00	258 403,00		
Contribution statutaires aides aux postes et missions	2 198 790,00	1 554 777,50	422 312,50	181 000,00
dont contrib statutaires	1 280 970,00	824 977,50	274 992,50	181 000,00
dont aides aux postes et missions AErnc	630 000,00	567 000,00	63 000,00	0,00
aides aux postes N2000 PAPI	287 820,00	203 500,00	84 320,00	0,00
excédent reporté BP	1 245 850,08	872 095,06	186 877,51	186 877,51
Autres recettes	64 000,00	51 200,00	6 400,00	6 400,00
Opérations d'ordre	100 000,00	80 000,00		20 000,00
TOTAL	6 536 807,08	4 449 975,56	797 090,01	1 249 041,51

0,00	95 913,50	-151 384,31	55 470,80
------	-----------	-------------	-----------

En section d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles 2022 mettent principalement en évidence :

- 1) La poursuite des études et le passage en phase travaux des projets menés par la Direction Etudes et Travaux pour un montant de 12 326 279,90 € TTC (dont une enveloppe de 5 481 059,60€ pour les travaux d'urgence en cas de crue).

- 2) La structuration de la Direction Ressources en Eau et Environnement sur un certain nombre d'appels à projets de l'Agence de l'Eau et de restauration de zones humides, continuité rivulaire, etc... Les projets portés par la DREE s'élèvent à 1 373 624,40 € TTC.
- 3) Une politique active en matière de gestion et de valorisation du DPE et du DPF avec entre autres points des réflexions sur la reconversion d'ancienne carrières et la revalorisation des abords de Durance.

Le montant total des investissements se détaille comme suit :

	RAR estimés	Prop. Nvx crédits	BP 2022	Recettes
Moyens généraux	36 772,60	557 532,00	594 304,60	70 000,00
Locaux techniques Mallemort	1 718 629,97	15 000,00	1 733 629,97	
Gestion DPF et DPE	10 902,06	110 000,00	120 902,06	
Environnement, suivi milieux naturels	21 673,00	120 000,00	141 673,00	82 100,00
Entretien des ouvrages du DPF	2 317,50	122 000,00	124 317,50	70 500,00
Observatoire suivi milieux physiques	11 760	230 000,00	241 760,00	28 407,00
Observatoire suivi écologique	19 351,40	69 600,00	88 951,40	42 250,00
Travaux urgence crues		5 481 059,60	5 481 059,60	
PAPI	119 808,00	218 391,78	338 199,78	353 912,00
Usages de l'eau - SAGE		230 000,00	230 000,00	240 000,00
Franchissabilité aval Bonpas	37 194,17	642 000,00	679 194,17	544 000,00
Recharge sédimentaire	45 535,00	1 684 674,40	1 730 209,40	1 138 000,00
Voies vertes	273 739,45	3 237 800,00	3 511 539,45	1 895 800,00
Fête de la Durance		15 000,00	15 000,00	
Ressource en eau		210 000,00	210 000,00	126 600,00
Mise en valeur des sites duranciens	9 231,64	44 000,00	53 231,64	
Seuil A		60 000,00	60 000,00	20 000,00
Restauration du plan d'eau de Mallemort		205 000,00	205 000,00	143 500,00
Développement ENR	17 100,00	30 000,00	47 100,00	
Turbines		100 000,00	100 000,00	
Restauration des zones humides		210 000,00	210 000,00	130 000,00
Continuité rivulaire		150 000,00	150 000,00	120 000,00
Lutte contre les invasives		138 000,00	138 000,00	80 500,00
Programme R&D		60 000,00	60 000,00	
TOTAL	2 324 014,79	13 940 057,78	16 264 072,57	5 085 569,00

Les opérations pour compte de tiers s'afficheront ainsi :

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	RAR estimés	Prop. nvx crédits	BP 2022
Etudes & Tvx convention de délégation Durance	360 772,14	3 040 034,87	3 400 807,01
Entretien et petites réparations convention de délégation	126 669,37	301 200,00	427 869,37
Recalibrage lit aval Seuil 68	24 864,00	2 679 936,00	2 704 800,00
Etudes & Travaux zones humides mesures compensation LEO		260 000,00	260 000,00
Elargissement palière échangeur - CD84		96 000,00	96 000,00
Tvx véloroute		243 600,00	243 600,00
Entretien véloroute		25 000,00	25 000,00
Valorisation des sites de Basse et Moyenne Durance		781 000,00	781 000,00
Etudes & Tvx convention de délégation affluents		5 706 000,00	5 706 000,00
TOTAL	512 305,51	13 132 770,87	13 645 076,38

Traduction de ces orientations dans les deux cartes (générales et GEMAPI) en Investissement

DEPENSES	BP 2022	GENERAL		GEMAPI
		Commun	EPTB	
Études	2 786 029,09	2 304 167,69	481 861,40	
Acquisitions	641 455,00	485 455,00	156 000,00	
Travaux	12 844 793,28	12 109 030,28	735 763,00	
Opérations d'ordre	400 088,00	400 088,00		
Op cpte de tiers	13 645 076,38	3 738 800,00	260 000,00	9 646 276,38
TOTAL	30 317 441,75	19 037 540,97	1 633 624,40	9 646 276,38

RECETTES	BP 2022	GENERAL		GEMAPI
		Commun	EPTB	
Excédent Fct Capitalisé	700 000,00	700 000,00		
FCTVA	200 000,00	200 000,00		
Excédent Invest Reporté	11 268 155,99	10 028 658,83	225 363,12	1 014 134,04
Pdt de cession des immo	10 000,00	10 000,00		
Opérations ordre	1 150 800,00	1 150 800,00		
Subventions	5 087 569,00	4 002 212,00	1 085 357,00	
Op cpte de tiers	11 900 916,76	3 046 700,00	208 000,00	8 646 216,76
TOTAL	30 317 441,75	19 138 370,83	1 518 720,12	9 660 350,80

0,00	100 829,86	-114 904,28	14 074,42
------	------------	-------------	-----------

Le Comité Syndical est invité à approuver le rapport sur les orientations budgétaires qui constitueront la base de l'élaboration du Budget Primitif 2022 et à en débattre.